REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi
-------*-------

N°.....MFSAEFMFPE /CSO-PLCP

3524

MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ DE LA MICRO FINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

Dakar, le .....

LE MINISTRE D'ETAT

Objet : Règlement arriérés de facture gardiennage PLCP/BAD/FND
Réf : V/L N°0900/ADSAT/09 du 14 Octobre 2009

Monsieur Le Directeur,

J'ai reçu la lettre par laquelle, vous m'informez du différend qui vous oppose à l'ex PLCP/BAD/FND dans le cadre des prestations que vous lui avez fournies relativement au gardiennage de ses locaux et qui sont restés impayés à ce jour.

Tout en regrettant une telle situation préjudiciable au bon fonctionnement de vos services, je me dois de vous dire que cela, découle des difficultés constatées dans la gestion des dossiers relevant de la contrepartie nationale et qui concernent les projets clôturés.

En effet, dès l'achèvement du Projet en question, un courrier avait été transmis aux services du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'apurement de toutes les créances qui n'ont pas été payées par la structure.

Par conséquent, je vous demanderais de vous rapprocher des services dudit Ministère notamment la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) pour voir la suite qui a été réservée à ce dossier.

croire, Monsieur le Directeur, à

Je vous prie de ~~recevoir~~ l'expression de ~~mes salutations distinguées~~.

ma considération distinguée

A
MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE L'AGENCE DAKAROISE DE SECURITE
ET D'ASSISTANCE AU TOURISME (ADSAT)

Jointe la copie de la lettre qui avait été adressée au Ministère des Finances

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi
-------*-------

N°.....MFSAEFMFPE /CSO-PLCP

Dakar, le .....

MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ DE LA MICRO FINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

LE MINISTRE D'ETAT

Objet : Règlement arriérés de facture gardiennage PLCP/BAD/FND
Réf : V/L N°0900/ADSAT/09 du 14 Octobre 2009

Monsieur Le Directeur,

J'ai reçu la lettre par laquelle, vous m'informez du différend qui vous oppose à l'ex PLCP/BAD/FND dans le cadre des prestations que vous lui avez fournies relativement au gardiennage de ses locaux et qui sont restés impayés à ce jour.

Tout en regrettant une telle situation préjudiciable au bon fonctionnement de vos services, je me dois de vous dire que cela découle des difficultés constatées dans la gestion des dossiers relevant de la contrepartie nationale et qui concernent les projets clôturés.

En effet, dès l'achèvement du Projet en question, un courrier avait été transmis aux services du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'apurement de toutes les créances qui n'ont pas été payées par la structure.

Par conséquent, je vous demanderais de vous rapprocher des services dudit Ministère notamment la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) pour voir la suite qui a été réservée à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

A
MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE L'AGENCE DAKAROISE DE SECURITE
ET D'ASSISTANCE AU TOURISME (ADSAT)

AGENCE DAKAROISE DE SECURITE ET D'ASSISTANCE AU TOURISME

A.D.S.A.T.

R.C. : 320 - B - 99 - NINEA : 0288169 2-B-2

URGENCE SIGNALEE

Dakar, le 14 OCT 2009

Madame la Ministre de la Famille de la Solidarité Nationale et de l'Entreprenariat Féminin
Building Administratif DAKAR

N° 0900 /ADSAT/09

Objet : Règlement arriérés de Facture Gardiennage PLCP / BAD – FND

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente pour vous informer de ce qui suit :
Dans le cadre de l'exécution de **l'ex projet du lutte contre la pauvreté (PLCP) BAD-FND,** notre entreprise assurait le gardiennage des locaux du bureau de Gestion du projet (BGP) à Dakar, ainsi que des unités Régionales de Gestion (URG) de Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda.

A la fin du projet, le compte du **PLCP** dans nos livres présente un solde débiteur de plus de **Quatre Millions (4 000 000 FCFA) de Francs CFA,** représentant trois **(03) mois** de prestations impayées.

Aussi, selon les renseignements que nous avons tenus de la Directrice de l'ex – PLCP, un courrier avait été transmis au service du Ministère de l'économie et des Finances (DDI) pour paiement par la contrepartie Sénégalaise de la créance ainsi déclarée, mais en vain.

Compte tenu des difficultés financières que connaît présentement notre Entreprise, nous vous saurons gré Madame la Ministre, d'envisager l'opportunité du règlement dans les meilleurs délais des sommes dues.

Par ailleurs, nous vous signalons que le préjudice que nous endurons jusqu'à présent, est une répétition de la séquence que nous avons connue avec l'ex-projet d'appui aux groupements de promotion féminins (PAGPF) clôturé en 1998.

En effet, le PAGPF dont le PLCP – BAD – FND et le prolongement nous a laisse des créances qui demeurent jusqu'ici impayées.

Nous osons compter, Madame la Ministre, sur votre bonne compréhension et votre esprit de justice pour un traitement prompt et diligent de cette affaire.

Dans cette attente, Veuillez croiser, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Directeur
Ciré SEYE

Sous le N° 14 OCT 2009 6974

Agence Dakaroise de Sécurité et d'assistance au Tourisme
A.D.S.A.T. (Suri)
Immeuble Fayçal Rue A.Amadou NDOYE x Ferraud
Dakar - Sénégal

Immeuble Fayçal - Rue Amadou A. NDOYE x Ferraud - Tél. : 77 546 68 06 - 77 541 34 14
Fax : 33 821 08 09 - B.P. : 23 986 Dakar-Ponty

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi
-------*-------

N°.....MFSAEFMFPE /CSO-PLCP

MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ DE LA MICRO FINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

Dakar, le .....

LE MINISTRE D'ETAT

Objet : Règlement arriérés de facture gardiennage PLCP/BAD/FND
Réf : V/L N°0900/ADSAT/09 du 14 Octobre 2009

Monsieur Le Directeur,

J'ai reçu la lettre par laquelle, vous m'informez du différend qui vous oppose à l'ex PLCP/BAD/FND dans le cadre des prestations que vous lui avez fournies relativement au gardiennage de ses locaux et qui sont restés impayés à ce jour.

Tout en regrettant une telle situation préjudiciable au bon fonctionnement de vos services, je me dois de vous dire que cela découle des difficultés constatées dans la gestion des dossiers relevant de la contrepartie nationale et qui concernent les projets clôturés.

En effet, dès l'achèvement du Projet en question, un courrier avait été transmis aux services du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'apurement de toutes les créances qui n'ont pas été payées par la structure.

Par conséquent, je vous demanderais de vous rapprocher des services dudit Ministère notamment la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) pour voir la suite qui a été réservée à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

A
MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE L'AGENCE DAKAROISE DE SECURITE
ET D'ASSISTANCE AU TOURISME (ADSAT)